

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DES ETUDES ET**  
**DE LA VIE UNIVERSITAIRE**  
**- SEANCE DU 11 JUILLET 2013 -**

**Etaient présents :** Mme DUFOURCET, Mme OLLIER, M. POUMAREDE, Mme BOUCHIBA, M. LABARRE, Mme LAWRANCE, Mme MALTONE, M. ARCELIN, M. HAUQUIN, Mme LEBRAUD, M. BOUDET, M. BALLOT, M. GUEZENNEC, Mlle MARTINEZ.

**Etaient représentés :** Mme BANZO, Mme DEBAIZIEUX-ZEMOUR, M. RAGOT, M. ROGER, M. ROUISSI, Mme RAHOU.

**Etaient invités :** Mme LAFITTE, Mme MALGOUYAT, Mme LAFOURCADE, Mme RENAUDIN, Mme STRAZIELLE.

Mme LAWRANCE ouvre la séance à 9H25. Elle présente l'ordre du jour de la séance.

**I - MAQUETTES DU MASTER « METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION (MEEF) ».**

Mme LAWRANCE présente les maquettes du Master « Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation » mises en place pour aligner notre offre de formation sur celle des autres établissements. Les IPR ont participé à cette élaboration au sein d'équipes tripartites. Ces dix maquettes dont 5 sont nouvelles ont générées quelques difficultés notamment dans certaines langues.

A Pau il n'y a que 12 inscrits, mais à BX 3 on est bien au-dessus.

La mise en place de seuils d'ouverture semble inéluctable. Le calcul des couts pour 2012-2013 tournerait autour de 10 000 heures, soit 7400 heures après mutualisation. L'ESPE prendrait à sa charge 20 % du cout des maquettes. Mme LAWRANCE précise que l'on ne peut s'engager sur des couts sans un modèle économique fiable. Elle signale que les philosophes n'ont pas fait de maquette M1 MEEF mais un M2, le contenu du concours ne changeant pas.

M. ARCELIN évoque le problème des compensations en UE de Langue.

Mme LAWRANCE répond qu'il faut avoir 10 pour valider.

M. LABARRE précise qu'il n'y a pas de note plancher en M1 mais que ce n'est pas porté sur la maquette d'anglais.

Mme LAWRANCE ajoute que la décision a été prise tardivement.

M. LABARRE demande des précisions sur les 20 % pris en charge par l'ESP.

Mme LAWRENCE répond qu'il s'agit de coûts réels avant mutualisation.

Mme DUFOURCET dit qu'il y aura 12 heures de Cours Magistraux et 4h TD sur chaque maquette.

M. HAUQUIN demande s'il y a des heures préalables prévues en M2 et pour les suivies de stages.

Mme LAWRENCE répond que tout est comptabilisé en M2 mais que 12h sont prévues en M1

Mme DUFOURCET signale que l'on attend plus d'étudiants en musique.

Mme OLLIER signale que les anglicistes voudraient être sûrs que leurs propositions ont été retenues.

Mme LAWRENCE confirme ce point.

M. ARCELIN demande si dans le cas d'un contrôle continu à 100 %, on maintient une session unique. La décision pourrait être prise au CEVU de septembre.

M. HAUQUIN dit que la réforme des ESPE et des Master implique une possibilité de Formation Continue pour les enseignants et que le partage des coûts de la préparation aux concours paraît donc cohérent.

Mme DUFOURCET accepte ces efforts transitoires tout en souhaitant que l'on garde en mémoire les sacrifices consentis.

M. POUMAREDE dit que s'il n'y a pas d'argent on se repose la question en septembre.

Madame LAWRENCE propose de passer au vote sur les Master MEEF 1 et 2 :

Votants : 20  
Abstention : 0  
Blancs/nuls: 0  
Contre : 0  
Pour : 20

**➤ Le CEVU adopte les Maquettes du MASTER « Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF) ».**

Madame LAWRENCE propose de passer au vote sur les maquettes transitoires :

Votants : 20  
Abstention : 0  
Blancs/nuls : 0  
Contre : 0  
Pour : 20

**➤ Le CEVU adopte les Maquettes transitoires des MASTER MEEF.**

Mme LAWRENCE propose de passer au vote sur les maquettes recherche modifiées en Musique, Arts Plastique et Allemand.

Votants : 20  
Abstention: 0  
Blancs/nuls : 0  
Contre : 0  
Pour : 20

➔ **Le CEVU adopte les Maquettes recherche modifiées en Musique, Arts Plastique et Allemand.**

M. ARCELIN demande si la bascule d'Apoflux sur Apogée a été réalisée.

Mme MALGOUYAT répond que le problème est résolu sauf pour les Master transitoires.

## **II - BILAN DIVU**

Mme LAFITTE présente les activités du Service Culturel, du Pôle Handicap, de l'Infirmierie et du Bureau accueil.

Mme RENAUDIN présente le bilan des activités culturelles organisées sur le Campus de Bordeaux et la CUB durant l'année universitaire 2012-2013. Elle précise que du mois de septembre 2012 au mois de juin 2013, le Pôle Projets : culture et vie étudiante a mis en place de nombreuses manifestations ouvertes à tous les publics : étudiants et personnels. Elles sont essentiellement gratuites et sans réservations.

- 20 concerts ; 6 spectacles de danse ; 13 événements dans le domaine du théâtre -représentations et rencontres d'auteurs ; 9 expositions ou manifestations d'arts plastiques ; 9 colloques et conférences proposant un volet culturel ; 36 projections dans le cadre de cinéclubs associatifs ou de festivals ; 13 rencontres d'auteurs et enfin une participation à 5 festivals.

- Naissance de la manifestation « *Les Allégories, scène de printemps* » au début du mois d'avril, orienté sur la création étudiante et nous permet de présenter le travail de fin d'année des ateliers de pratique artistique.

- Pérennisation des ateliers de pratique artistique en musique, danse, théâtre, organisés pour certains en interuniversitaire. Ils sont aussi accessibles aux personnels.

- 2 événements sont exclusivement organisés à destination des personnels de Bdx3 :

- « *Ode à la vie* » : mise en voix d'un texte présenté aux personnels de l'UFR Humanités.

- les « *Noctanmuses* » : qui touchent à tous domaines artistiques et peuvent avoir lieu plusieurs fois dans l'année. C'est le seul rendez-vous qui nécessite une réservation préalable.

L'ensemble de cette programmation est porté à la connaissance de la communauté universitaire par la lettre électronique envoyée chaque semaine par le service communication, mais aussi par différents documents –agendas, affiches-,



mis à disposition dans toute l'université. L'année prochaine sera lancé un groupe culture sur le bureau virtuel ouvert aux étudiants et au personnel.

Elle poursuit par le bilan des activités concernant la vie associative 2012-2013 qui aura vu l'accueil de 4 nouvelles associations, des Olympiades associatives, volet sportif du forum des associations qui vient compléter une journée de rencontre et de tables rondes sur le thème de la vie associative et la disparition de deux associations.

Au niveau du FSDIE, 33 projets ont été déposés aux sessions de novembre 2012 et de février 2013, commissions identiques à celles de 2011/2012 du point de vue rapport individuels/associatif, de la typologie et des quantités. Avec une prédominance des projets culturels et une mobilité étudiante, sous la forme de voyages d'étude qui arrive en suivant les projets de modification des critères d'attributions de subvention : ouverture de la session de février aux projets interuniversitaires pouvant être présentés par des associations autres que bdx3. La modification du forfait attribués pour les voyages d'études, à 40 € / étudiants partants. Elle conclut son intervention en signalant que les grands absents sont les projets relevant du domaine de la santé et du handicap.

Mme LAFOURCADE présente le rôle du pôle handicap pour l'année 2012-2013 :

- 178 étudiants en situation de handicap ont été recensés :
- 33 avec des troubles psychiques (en augmentation),
  - 25 avec des troubles du langage (en augmentation),

Le partenariat avec le CESENS (association spécialisée pour l'accompagnement des sourds dans l'enseignement supérieur) a été reconduit pour les aides concernant les étudiants déficients auditifs et les étudiants ayant des troubles du langage dont :

- 5 étudiants sourds et 2 malentendants (31 000 €),
- 8 étudiants avec des troubles du langage (17 450 €),

Les autres aides mises en places sont :

- des preneurs de notes,
- des secrétaires pour les examens,
- secrétaires pour l'aide au travail en bibliothèque,
- l'intervention d'une enseignante-chercheur pour des cours de labo de langue anglaise adaptés ainsi que deux lectrices d'anglais,

Soit au total pour l'année 2012-2013 : 220 recrutements réalisés.

Le coût total pour l'année 2012 est de 85 204 €, dont 5 000 € utilisés pour compléter l'équipement de salles pour accueillir l'étudiant atteint de la « maladie de la lune » (voir tableau en pièce jointe).

Certaines aides, qui ne sont pas intégrées dans la typologie des prestations, sont financées sur la dotation de l'université, dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement attribuée au Pôle Handicap. Ces aides sont :

- l'aide au travail personnel à domicile (ATP),
- les frais d'inscription à la formation à distance,
- les aides pour les stagiaires de la formation continue (non étudiants).

Le coût total est de 20 567 €.



La grande majorité des étudiants aidés ont validé leur année intégralement, ce qui est un indicateur d'efficacité des aides mises en place. Le Pôle Handicap a poursuivi son action auprès de la Direction des personnels en faveur des personnels handicapés (recensement, accompagnement des agents dans les démarches de reconnaissance du handicap, études de postes et aménagement des postes de travail en lien avec le médecin du travail, etc). Le taux d'emploi pour l'année 2012 est de 2,58 % pour l'ensemble de l'université.

Deux étudiants ont pu bénéficier d'un contrat doctoral à l'occasion de la campagne des contrats doctoraux réservés aux étudiants handicapés, un étudiant en Histoire contemporaine de l'Espagne. Ce doctorant a besoin d'aides et d'aménagements pour effectuer ses travaux de recherche et assurer les heures de monitorat à la rentrée 2013-2014 : ses aides ont été évaluées et analysées en interne en travail préparatoire (avec le directeur de thèse, l'école doctorale, la direction des personnels et le Pôle Handicap), avec le médecin du travail et le soutien très important de l'équipe de direction de l'université. Ces aides ne sont pas comptabilisées dans les « Aides spécifiques étudiants handicapés » car elles relèvent d'un financement du FIPHFP.

Une étudiante en Théâtre qui n'a pas de besoin spécifique.

D'importants travaux ont été réalisés en faveur de l'accessibilité : les cheminements extérieurs de l'université ont été réaménagés afin de faciliter la circulation piétonne et en fauteuil roulant entre les bâtiments de formation. Des portes automatiques ont été installées dans les entrées principales de l'établissement. Ce travail est le résultat d'une excellente collaboration et une concertation entre le Pôle Handicap et la Direction du Patrimoine.

Elle poursuit par les perspectives pour 2013. Les besoins pour l'année 2013, compte tenu des informations disponibles à ce jour, sont estimés à 95 412 € (voir tableau en pièce jointe). Cette augmentation est essentiellement liée à l'arrivée de nouveaux étudiants sourds en plus de ceux déjà présents.

Certaines aides, qui ne sont pas intégrées dans la typologie des prestations, seront financées sur la dotation de l'université, dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement attribuée au Pôle Handicap. Ces aides sont :

- l'aide au travail personnel à domicile (ATP)
- **les aides pour les stagiaires de la formation continue (non étudiants)**

Le coût total estimé est de 15 173 €.

Une réflexion est actuellement en cours pour la mise en place d'un partenariat avec le "Schéma régional pour la formation des personnes handicapées" pour le financement des aides des inscrits ayant le statut de stagiaires de la formation continue.

Une charte interne à Bordeaux 3 sera rédigée à la rentrée 2013-2014 afin de renforcer le dispositif d'accompagnement des étudiants handicapés.

Le réseau de référents handicap s'étoffe dans l'établissement : il permet une meilleure implication de tous et contribue au bon déroulement des études des étudiants en situation de handicap (dans les UFR, le service d'orientation et d'insertion professionnelle).

La procédure de notification des aménagements des examens par le Président de l'université sera mise en place à la rentrée 2013-2014, conformément au décret n° 2005-1617 du 21/12/2005 et à la circulaire n° 2011-220 du 27/12/2011.



Un réseau d'employeurs va être effectué en ligne avec le Pôle orientation, stage et insertion professionnelle de l'université pour favoriser l'accès aux stages des étudiants handicapés et leur future insertion professionnelle.

Le travail en faveur des personnels handicapés sera poursuivi et amplifié pour développer le recrutement des personnes handicapées et le maintien dans l'emploi dans le nouveau contexte défini entre le Supérieur et le FIPHFP.

Une politique plus incitative sera menée (en lien, notamment, avec la Politique d'action sociale de l'établissement) pour permettre aux agents handicapés de se déclarer.

Un schéma directeur pluriannuel sera établi tel que le demande la Charte Université/Handicap sur les volets étudiants, personnels, accessibilité, lisibilité des formations et de la recherche sur le handicap.

Mme OLLIER demande si la dépression fait partie des affections rattachées au handicap.

Mme LAFOURCADE répond par l'affirmative.

Mme DUFOURCET dit que ce type de pathologie est en augmentation.

Mme LAFOURCADE ajoute que chez certains de nos étudiants le passage à l'âge adulte pose problème.

M. POUmarede demande à quel moment on est considéré comme handicapé pour des troubles psychiques.

Mme LAFOURCADE répond que c'est lorsque l'on constate une situation évidente de handicap, avec un avis du médecin.

Mme LAWrance ajoute que dans ces cas-là on peut prévoir une modification des épreuves avec une session en septembre-octobre.

Mme OLLIER se félicite du système mis en place et rend hommage au personnel de la Cellule Handicap. Elle dit que les enseignants devraient être sensibilisés à ce type de problème et demande qu'une cellule psychologique soit ouverte sur le campus.

Mme STRAZIELLE présente le service médical de notre université. Elle précise qu'après quelques années passées dans un service médico-chirurgical, Anne STRAZIELLE, notre infirmière, a pris ses fonctions à l'université Michel de Montaigne le 3 septembre 2012. Elle intervient aussi bien auprès des étudiants que pour le personnel. Elle a pour mission de prodiguer les premiers soins dans le respect du "décret de compétence infirmière", de prendre en charge l'urgence avec l'appui des équipes de secours, de créer un lieu d'écoute dans le respect du secret professionnel, de développer le lien social avec d'autres services (social, handicap, Médecine Préventive), de promouvoir la santé par le biais de campagnes de prévention et de sensibilisation.

M. PIALOUX présente les activités du Bureau Accueil qui reçoit en moyenne une trentaine de personnes par jour avec des pics à 60 (inscriptions, journées rentrée, examens), une vingtaine d'appels avec des pics de 30 à 40 selon les périodes, une vingtaine de message électronique, la création et le renouvellement des Cartes Aquipass, la gestion des cinq certifications. Les inscriptions qui comprennent le suivi des dossiers, les entretiens jurys, le travail sur Apogée et la remise des certifications. Le Bureau Accueil répond à de nombreuses demandes de nature pédagogiques, sur la Formation, dans le domaine social, international et sur les droits d'inscriptions. Il travaille en partenariat étroit avec le Service de la Scolarité, les UFR, la Direction de la Recherche, des Relations Internationales et le



POSIP. Il présente ensuite le Bureau Médiation dont les activités principales comprennent l'aide d'urgence du FSDIE pour les étudiants, l'organisation des Journées de la solidarité, les Fonds documentaire social-santé- citoyenneté et la gestion du Centre de Responsabilité de l'infirmerie. Il passe ensuite au bilan des certifications qui pour 2012-2013 en a proposé cinq, avec 200 inscrits dont 100 ayant réellement suivi les formations et 80 certifiés. Il termine par le bilan de la commission de développement vie associative-vie étudiante qui comprend le secteur vie associative et le secteur des élus. Il termine en faisant le bilan des certifications.

Il conclut son intervention en soulignant le professionnalisme de son personnel et l'importance de la DISVU qui s'est bien intégrée dans l'établissement.

### **III - POINT SESSIONS D'EXAMENS**

Mme LEBRAUD commente la présentation du tableau des épreuves écrites par sessions d'examens. Elle précise que les données ont été réactualisées et que l'on constate une baisse globale des épreuves écrites par rapport à l'année dernière (d'une centaine d'épreuves au semestre 2 de 1ère session et d'une centaine aux épreuves de 2ème session). Elle signale le nombre élevé de problèmes dans les sujets d'examens, et la nécessité d'une relecture par les enseignants avant la remise des sujets au bureau des examens.

Mme LAWRENCE dit qu'il faut tenir compte des incompatibilités comme dans le cas des AJAC.

Mme LAWRENCE répond que les chargés de cours qui font du Contrôle Continu ne reçoivent pas de convocation et qu'ils sont donc très peu concernés.

M. POUMAREDE dit qu'il est anormal de sanctionner des collègues avant la mise en place d'un référentiel.

Mme LEBRAUD signale qu'il y a des échanges de surveillance par l'ENTP, mais que cela reste difficile d'harmoniser

M. POUMAREDE se plaint que les collègues ne soient pas informés.

Mme MALGOUYAT dit que la mise en place d'un référentiel est toujours possible mais que seule une bonne organisation pourra régler le problème des enseignants indisponibles qui met en péril le bon déroulement des épreuves par défaut de surveillance. Elle se dit étonné du manque de solidarité entre enseignants.

Mme LAWRENCE remercie les conseillers pour leur travail au cours de cette année universitaire et en l'absence de questions diverses lève la séance à 12H30.



Le Président

Jean-Paul JOURDAN